Séance du 02/07/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Rendre les jeunes, acteurs de notre ville*
Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Délibération n° : 281
Dossier : 180669

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative
Objet : Dispositif Sainté Pass – Reconduction 2018-2019 – Conventions - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 22/06/2018
Compte rendu affiché le : 03/07/2018
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Arrivé à la question 2 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER (Arrivée à la question 2 du projet de l'ordre du jour.), Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (Présent de la question 1 à la question 63 du projet de l'ordre du jour.), Mme Geneviève ALBOUY (Présente de la question 1 à la question 63 du projet de l'ordre du jour.), M. Lionel SAUGUES (Présent de la question 1 à la question 39 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE, Excusé pour la question 1 du projet de l'ordre du jour) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Frédéric DURAND, Excusé pour la question 1 du projet de l'ordre du jour.) M. Olivier LONGEON (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU, Excusé de la question 1 à la question 21 du projet de l'ordre du jour.) M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. Lionel SAUGUES) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Georges ZIEGLER

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 02/07/2018

Politique : *Rendre les jeunes, acteurs de notre ville*
Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Délibération n° : 281
Dossier : 180669

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative
Objet : Dispositif Sainté Pass – Reconduction 2018-2019 – Conventions - Approbation.

□ Rappel et Références :
Favoriser l'accès des jeunes stéphanois à la culture, aux sports et aux loisirs et améliorer leur cadre de vie constitue une priorité de la municipalité.

□ Motivation et Opportunité :
Afin de favoriser l'accès des jeunes à la culture, aux sports et aux loisirs, la Ville propose le dispositif Sainté pass.fr. Depuis septembre 2014, elle développe des offres de réductions qui concourent au bien-être, à la convivialité et à la découverte de l'offre du territoire.

□ Contenu :
Le site Sainté Pass.fr est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans au moment de l'inscription (année de naissance comprise entre 1993 et 2002 en 2018 puis entre 1994 et 2003 en 2019), et résidant ou étudiant à Saint-Etienne, et ce, qu'ils soient étudiants, lycéens, actifs ou demandeurs d'emploi. Le dispositif est également accessible aux jeunes volontaires en service civique dans une structure menant des actions sur le territoire stéphanois. L'accès à la plateforme est gratuit.
Afin de garantir la cohérence du dispositif avec la logique de vie des bénéficiaires, les inscrits du lycée Simone Weil situé à Saint-Priest-en-Jarez seront considérés éligibles de plein droit.

Sainté pass.fr propose à chaque jeune deux catégories d'offres cumulables :

- les offres à saisir,
- les offres permanentes.

Les modalités de fonctionnement de ce dispositif pour l'année 2018-2019 sont détaillées en annexe.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : 38 600 € dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	38 600 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver les modalités de fonctionnement du dispositif Sainté Pass.fr pour l'année universitaire 2017-2018 telles que présentées en annexe,
- approuver la charte et la convention type "restaurants "avec les restaurateurs qui respectent la charte et qui souhaiteront intégrer le présent dispositif,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les conventions à intervenir avec les restaurateurs et dont un exemplaire restera joint au présent dossier,
- approuver la convention type "partenariat" et les conditions des différentes conventions de partenariat associées au dispositif,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation à signer lesdites conventions avec les partenaires cités ci-après :

- Advaïta Renaître à soi
- Association 1001 Bass
- Association ASSE – Musée des Verts
- Association Dimbalante
- Association Ligue contre le Cancer
- Association Ocivélo
- Association Triomphe / Comédie Triomphe
- Atelier de la Création
- Bloc à Brac
- Bubble Bump
- Cabinet Le Corps s'éveille
- Cadeau Maestro
- Camion Rouge / Alhambra
- Chok Théâtre
- CIDO
- Citiz
- Collectif La Limace
- Coxa Plana / Gran Lux
- Cuiz'In sur cours
- Danse avec ton souffle
- Eco Loc
- Ecole de Musique – Batucada
- F.Club
- Face à Face
- GAE 1909 Escape Game
- Jeu de Styles
- Julie Desiage / Réflexologie Plantaire
- Keep Cool Saint-Etienne
- La Comédie
- La Rotonde (École des Mines)

- La Taverne du Gobelin Farci
- Le Clapier
- Le Méliès
- Le Pax / Delta Max
- Mémorial de la Résistance
- Planétarium
- Positive Education
- Restaurant 33 tours & café crème
- Restaurant Alta Mente
- Restaurant Bistrot gaga
- Restaurant L'agadir
- Restaurant La table du 10
- Restaurant L'italien
- Restaurant Nota Bene
- Restaurant Nouai Borfa
- Restaurant Obobar
- Rhino Jazz Festival
- S-CAPE Game
- SARL Village Café – Café Chapuis
- STAS
- Théâtre La Ricane
- Théâtre Le Verso
- Théâtre Libre

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire** Exercices 2018 et 2019 - chap 011 art 6288
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjointe déléguée** **Corinne L'HARMET-ODIN**